

## COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 8 FEVRIER 2007

**Le gouvernement, réuni le 8 février 2007, a arrêté un projet de loi du pays, des projets de délibération, a pris des arrêtés et a émis un avis sur un projet de décret.**

### **Aide au logement : une habitation décente pour tous**

Adopté par le gouvernement le 28 septembre 2006 sous la forme d'un avant-projet de loi du pays, et revenu avec avis favorable du Conseil d'Etat, le projet de loi du pays portant création d'une aide au logement a été adopté par le gouvernement en sa séance du 8 février. Une fois votée par le Congrès, cette nouvelle aide devrait être applicable avant la fin du premier semestre 2007.

Cette aide sera octroyée à tout foyer habitant dans un logement locatif conventionné (bailleur social ou privé) sur l'ensemble du territoire en fonction de ses revenus, de la composition de la famille, du montant du loyer et de la contribution minimale du locataire. Elle devrait s'élever en moyenne à 26 800 F par mois et devrait bénéficier à 2 000 familles dès 2008.

L'objectif visé par cette mesure est de permettre à tous de vivre dans un logement décent et de pouvoir s'y maintenir. L'aide sera reconduite tous les ans après examen de la situation des bénéficiaires. Aujourd'hui, près de 7000 familles attendent, souvent dans des conditions d'habitat précaire, un logement social car elles n'ont pas les moyens de se loger dans les habitations soumises aux tarifs du marché.

Le gouvernement a aussi arrêté les trois projets de délibération permettant l'application du projet de loi du pays.

### **Les enjeux de la sécurité routière pour 2007**

Le gouvernement a arrêté le programme d'actions de sécurité routière pour 2007, élaboré par le conseil permanent de la sécurité routière le 28 décembre 2006 mais qui devra encore être approuvé par le Congrès. Ce programme, qui s'inscrit dans la continuité des opérations menées en 2006, prévoit les actions à mener en fonction de six enjeux retenus :

- le développement de la culture de sécurité routière,
- les jeunes : 15-34 ans,
- l'accès et la formation au permis de conduire,
- le rappel des règles de circulation et de sécurité routières,
- les infrastructures routières,
- une campagne de communication accrue.

Par ailleurs, le Conseil Permanent de sécurité routière estime opportun d'organiser cette année un forum semblable à celui de juillet 2000. De plus, un Jeudi du Centre-Ville sur le thème de la sécurité routière sera organisé, le jeudi 26 avril 2007, dans le cadre de la semaine de sensibilisation mondiale pour la sécurité routière lancée par l'Organisation des Nations UNIES (ONU).

Au plan du bilan, l'année 2006 a vu la mise en place de nouvelles mesures, accompagnées de différents textes réglementaires :

- la rétention administrative du permis dans les cas de vitesse excessive ou d'alcool au volant (au 12 janvier 2007 85 permis ont été suspendus)

- le « permis pour l'emploi » destiné à faciliter l'insertion professionnelle mais aussi à résorber la conduite sans permis (plus de 200 personnes ont eu accès au dispositif)
- l'interdiction de transport de passagers dans les bennes, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars. La mesure était accompagnée d'une détaxation des « doubles cabines » depuis novembre 2005.

Enfin, on doit noter l'effort important consenti par la Nouvelle-Calédonie pour doter la Police et la Gendarmerie de matériels de contrôle (éthylomètres et cinémomètres).

### **Défiscalisation pour la SECAL**

Le gouvernement a pris un arrêté accordant à la SECAL l'exonération des droits et taxes liées à la réalisation d'un programme d'aménagement de la ZAC de DUMBEA SUR MER, soit 1,177 milliard CFP. La province Sud a en effet confié à la SECAL la concession de l'aménagement de cette zone. Cette opération s'inscrit dans la politique d'habitat social menée en province Sud qui consiste à établir une mixité sociale. Le projet comporte, outre l'achat de la parcelle, des travaux de viabilisation et de terrassement qui permettront à la SECAL de céder aux opérateurs sociaux des parcelles viabilisées. L'aménagement consistera à construire 6.000 logements qui accueilleront à terme plus de 20.000 habitants.

### **Budgets 2007**

➤ Le gouvernement a approuvé :

- Le budget primitif 2007 du **Conservatoire de musique de la Nouvelle-Calédonie**, arrêté en recettes à la somme de 341.890.246 CFP et en dépenses à la somme de 347.744.270 CFP, faisant apparaître un résultat déficitaire de 5.854.024 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.
- Le budget primitif 2007 de la **Bibliothèque Bernheim**, arrêté en recettes à la somme de 364.881.163 CFP et en dépenses à la somme de 386.111.314 CFP, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 21.230.151 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.
- Le budget primitif 2007 de **l'Ecole des Métiers de la Mer**, arrêté en recettes à la somme de 139.864.422 CFP et en dépenses à la somme de 149.220.426 CFP, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 9.356.004 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.
- L'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2007 du **Fonds de régulation des marchés des viandes porcines**, arrêté en recettes à la somme de 16.000.000 CFP et en dépenses à la somme de 14.435.000 CFP, faisant apparaître un résultat global excédentaire de 1.565.000 CFP qui viendra abonder le fonds de roulement.
- L'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2007 de **l'Etablissement de régulation des prix agricoles (ERPA)**, arrêté en recettes à la somme de 1.222.902.800 CFP et en dépenses à la somme de 1.420.243.687 CFP, faisant apparaître un résultat global déficitaire de 197.340.887 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.
- Le budget primitif 2007 de la **Chambre d'Agriculture** de Nouvelle-Calédonie, arrêté en recette à la somme de 781.100.000 CFP et en dépenses à la somme de 784.100.000 CFP faisant apparaître un résultat global déficitaire de 3 millions de F qui sera prélevé sur le fonds de roulement.
- Le budget primitif 2007 de **l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie**, arrêté en recette à la somme de 549.000.000 CFP et en dépenses à la somme de 592.892.048 CFP, faisant apparaître un résultat déficitaire de 43.892.048 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.

### **Renouvellements d'autorisations**

- Par arrêté, le gouvernement a renouvelé les licences de pêche en zone économique de la flottille thonière. Il s'agit de l'armement Navimon pour huit navires, l'armement Pêcheries de Nouvelle-Calédonie pour neuf navires, l'armement Pescana pour cinq navires, l'armement Albacore, l'armement Pierre Mourin et l'armement Sea Horse pour un navire chacun.
- Le gouvernement a renouvelé l'agrément de transports nautiques à caractère touristique à quatre sociétés : « Iatok Diving Paradise », « Atchu Nautique », « Nautac » et « Captain Woodin Croisières ».

## **Revalorisations**

- Par arrêté du gouvernement, les dispositions de plusieurs avenants à des accords professionnels de branche sont rendues obligatoires, afin de revaloriser le montant des salaires conventionnels. Il s'agit des secteurs :
  - « Commerce et Divers »
  - « Hôtels, bars, cafés, restaurants et autres établissements similaires »
  - « Personnels des entreprises de surveillance, de gardiennage et de sécurité »
  - « Bâtiments – Travaux Publics »
  - « Industries extractives Mines et carrières »
- Compte tenu des augmentations de coûts (carburants, pneus, salaires, etc) et de l'importance des investissements nécessaires, les professionnels du remorquage voient leurs tarifs d'intervention revalorisés par un arrêté du gouvernement qui concerne également la visite de contrôle technique.
- Compte tenu des augmentations survenues en 2005 et 2006 (carburant, pièces détachées, loyers, salaires, charges sociales, etc), la société Hélicocéan est autorisée à augmenter (de 10% et 17% selon les modèles d'appareil) ses tarifs de transport aérien à la demande.

## **Dérogations**

- Comme 47 autres entreprises avant elle, la société CBI Constructors qui intervient sur le chantier de Goro Nickel pour les travaux de soudage sous pression des réservoirs destinés au stockage d'acides et autres produits chimiques, est autorisée par un arrêté de dérogation à faire effectuer à ses salariés des horaires de travail pouvant atteindre 60 heures par semaine.
- Afin de répondre aux impératifs contractuels et respecter un calendrier de construction, la société AMD-TP est autorisée par dérogation à faire travailler son personnel tous les jours de la semaine, compris le dimanche.

## **Concours et nominations**

- Deux concours seront ouverts :
  - à compter du 21 avril 2007 un concours réservé pour le recrutement de 11 assistants de conservation du cadre territorial du patrimoine et des bibliothèques,
  - à compter du 2 mai 2007 un concours externe sur titres pour le recrutement de 8 analystes du cadre de l'informatique de Nouvelle-Calédonie.
- A la DIMENC, Jean-Sébastien BAILLE est nommé chef du service des mines et des carrières, et Yves LAFOY chef de service de la géologie.

## Divers

- M. Marc CEVAER se voit accorder une concession domaniale pour l'aménagement d'un radier non busé sur la rivière Carigou, à Koé, Dumbéa.
  - Par arrêté, cinq agents de la société Enercal, MM. Pascal Bouet, Alain Galienne, Yannick Jizdny, Mickael Le Gall et Philippe Rivaton sont agréés en vue de leur assermentation pour la constatation des infractions dans la distribution d'énergie électrique.
  - Le gouvernement a accordé une exonération de TGI en faveur de matériels importés par Pacific Energie et destinés à la réalisation d'opérations du Comité de Gestion du fonds d'électrification rurale. Il s'agit essentiellement de générateurs photovoltaïques destinés à alimenter en énergie des habitations sur Ouégoa, Pouembout, La Foa et Moindou.  
Même exonération de TGI pour 8 installations photovoltaïques primées par le CTME (Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Energie) et destinées à des habitations situées au Mont Dore, Hienghène, Ponérihouen, Pouébo, Touho et Yaté.
  - Le gouvernement a accordé 32 attestations de capacité professionnelle pour l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes, un certificat d'inscription au registre des TRP, 22 cartes professionnelles de conducteurs de TRP et deux autorisations de conduite de véhicule de location avec chauffeur.
- Consulté par l'Etat, le gouvernement a émis un avis favorable sur deux projets de décrets portant modification du code de procédure pénale et relatifs au régime de détention des mineurs. Ces décrets prévoient une intervention accrue des services de la protection judiciaire de la jeunesse auprès des mineurs en détention, pour des actions de suivi socio-éducatif en lien avec les services pénitentiaires.